

Conditions générales de participation à la promotion cashback de CHF 150.– lors de l'achat d'un OPPO Find X5 Pro / OPPO Find X5

1. Généralités

Les présentes conditions de participation s'appliquent à la promotion cashback OPPO (ci-après dénommée «la promotion»). Dans le cadre de cette promotion, l'acheteur d'un OPPO Find X5 Pro ou OPPO Find X5 reçoit un cashback d'un montant de CHF 150.–, dès lors que les dispositions prévues dans ces conditions de participation sont respectées.

L'organisateur de cette promotion est OPPO Switzerland/Yang Technology AG, Uetlibergstrasse 132, 8045 Zurich (ci-après dénommé «OPPO Switzerland»). La promotion a lieu en collaboration avec marken mehrwert AG, Schildkrötstr. 15, 68199 Mannheim, Allemagne.

La promotion comprend les appareils suivants:

- OPPO Find X5 Pro / CPH2305, 12GB+256GB, glaze black
- OPPO Find X5 Pro / CPH2305, 12GB+256GB, ceramic white
- OPPO Find X5 / CPH2307, 8GB+256GB, white
- OPPO Find X5 / CPH2307, 8GB+256GB, black

2. Participation

Toute personne domiciliée en Suisse ou au Liechtenstein âgée d'au moins 18 ans peut participer à la promotion.

La participation à la promotion s'effectue via l'inscription avec l'adresse e-mail, le titre, le prénom et le nom, l'adresse, le code IMEI du nouvel appareil (ci-après les «coordonnées») sur www.markenmehrwert.com/campaign/OPPOCashback ou sur www.oppo-mobile.ch. La promotion s'applique pour la période d'achat du 2 mai 2022 au 31 mai 2022, dans la mesure des stocks disponibles. Les inscriptions sont possibles jusqu'au 19 juin 2022. Les inscriptions ultérieures ne peuvent pas être prises en compte pour la promotion.

Outre les coordonnées, il convient de télécharger le justificatif d'achat original lors de l'inscription. Les informations suivantes doivent être bien lisibles sur le justificatif d'achat: date d'achat, lieu d'achat, numéro de modèle, nom du produit, code IMEI.

En outre, OPPO Switzerland et marken mehrwert AG ont à tout moment le droit de demander à un participant d'envoyer une copie d'un document d'identité en cours de validité par e-mail pour vérification, ainsi que le justificatif d'achat original.

Le processus d'enregistrement sera suspendu si le participant ne réagit pas aux demandes (de renseignements) d'OPPO Switzerland et/ou de marken mehrwert AG sous sept jours. Le participant peut néanmoins renouveler le processus d'enregistrement de la promotion.

Si le participant a transmis toutes les données correctement, il reçoit une confirmation par e-mail de la réception de l'inscription.

Lorsqu'une inscription est valide et que celle-ci est confirmée par e-mail, le participant reçoit un remboursement de CHF 150.– (ci-après «cashback») d'OPPO Switzerland sur le compte bancaire indiqué sous 45 jours.

3. Promotion

La promotion s'étend du 2 mai 2022 au 31 mai 2022, dans la mesure des stocks disponibles. La promotion est uniquement valable en cas d'achat d'un article promotionnel neuf avec un code IMEI suisse valide dans un magasin participant à la promotion à compter de la date de début de la promotion. Les magasins participants sont les suivants: Brack, Digitec, Fust, Interdiscount, Mediamarkt, melectronics, Microspot, Mobilezone, Salt, Steg, Sunrise et Swisscom (ci-après «partenaires participants»).

Chaque ménage peut procéder au maximum à deux inscriptions pendant la durée de la promotion et obtenir un cashback correspondant.

Le client est responsable de s'informer de la participation ou non d'un magasin à la promotion et si l'appareil qu'il souhaite acheter fait partie de l'offre.

OPPO Switzerland se réserve le droit d'arrêter la promotion à tout moment et sans motif ou de modifier les conditions au cours de la promotion.

La version actuellement valable des présentes conditions de participation est disponible à tout moment sur www.markenmehrwert.com/campaign/OPPOCashback ou sur www.oppo-mobile.ch

4. Conditions et remarques supplémentaires

Tous les coûts téléphoniques ou Internet découlant du téléchargement d'informations, de données, d'informations sur les produits et de photos sur www.markenmehrwert.com/campaign/OPPOCashback sont à la charge du participant lui-même.

Le code IMEI est imprimé sur l'emballage de l'appareil en promotion et peut être demandé chez le partenaire participant correspondant. Les appareils achetés dans le cadre d'une autre promotion ou reçus en cadeau sont exclus de la participation à la promotion.

Chaque participant qui s'inscrit comme expliqué ci-avant prend part à la promotion et déclare ainsi consentir aux présentes conditions de participation.

En cas de rétractation à l'égard de l'achat/du contrat d'achat sous 14 jours après la conclusion du contrat, le cashback doit être restitué. Le montant doit être versé sous sept jours à la société marken mehrwert AG, Schildkrötstr. 15, 68199 Mannheim, Allemagne (les coordonnées bancaires sont indiquées dans l'e-mail de confirmation). Si la restitution n'est pas effectuée dans le délai imparti de sept jours, OPPO Switzerland/Yang Technology AG est dans l'obligation de prendre des mesures légales supplémentaires.

Si le cashback d'un article promotionnel a déjà été payé, il ne peut pas être demandé à nouveau pour un autre achat de l'appareil promotionnel. Dans ce cas, la rétentention ne s'applique pas.

Conditions générales de participation à la promotion cashback de CHF 150.– lors de l'achat d'un OPPO Find X5 Pro / OPPO Find X5

5. Données

marken mehrwert AG utilise, enregistre et traite les données de participation collectées, soit les noms, les adresses et les adresses e-mail, uniquement pour la réalisation de la promotion. Les données ne sont pas transmises à des tiers qui ne sont pas en lien avec l'exécution de la promotion. En outre, OPPO Switzerland supprimera ou bloquera ces données lorsqu'elles ne seront plus nécessaires pour la réalisation de la promotion.

Le participant est en droit de se retirer à tout moment de la promotion en envoyant un e-mail à info@oppo-mobile.ch avec pour objet [mot-clé «Désinscription»]. Le participant renonce alors à l'obtention du cashback. Ses coordonnées sont supprimées en conséquence.

Si le participant prenant part à cette promotion n'est pas une personne physique, OPPO Switzerland et ses partenaires se réservent le droit d'exclure cette personne/partie de la participation.

6. Inscription de données incomplètes/erronées

Si un participant inscrit des données incomplètes et/ou transmet des justificatifs incomplets, il en sera informé par e-mail. Il a ensuite la possibilité d'envoyer les justificatifs manquants sous sept jours à compter de la notification. Si le participant ne répond pas à cette demande dans ce délai, il perd son droit de participation à la promotion et ainsi de bénéficier du cashback de CHF 150.–. Ses données sont supprimées immédiatement.

Avec l'inscription de ses coordonnées, le participant déclare qu'il est autorisé à transmettre ces informations à OPPO Switzerland et à ses partenaires. Il confirme par ailleurs que ces informations sont correctes et que ces informations ne violent en aucun cas les droits d'autrui et/ou la sphère privée de tiers. Le participant est lui-même responsable des informations qu'il met à disposition dans le cadre du processus d'inscription de marken mehrwert AG et confirme avec l'inscription qu'il est autorisé à utiliser les données transmises. OPPO Switzerland et ses partenaires ne peuvent en aucun cas être tenus responsables à cet égard.

Si un participant s'inscrit quand même avec des données trompeuses, mensongères ou frauduleuses, son inscription ne sera pas prise en compte. Si un participant enfreint les conditions de participation, donne des informations incorrectes le concernant, utilise des moyens déloyaux et/ou tente de participer plusieurs fois à la promotion que ce qui est autorisé conformément aux présentes conditions de participation, OPPO Switzerland est autorisé à l'exclure de la promotion. marken mehrwert AG informera le participant par e-mail que sa participation ne sera pas traitée et qu'il est exclu de la participation à la promotion. En présence d'un motif d'exclusion, OPPO Switzerland et marken mehrwert AG sont autorisés, même ultérieurement, à refuser l'octroi du cashback et à demander la restitution des cadeaux accordés ou une compensation.

7. Retour de l'appareil

Si OPPO Switzerland ou un des partenaires apprend que l'article promotionnel a été retourné ou revendu sous deux semaines après l'achat (ou le délai accordé pour cela par le partenaire correspondant), le droit de participation à la promotion est annulé et, par conséquent, également l'octroi du cashback.

8. Responsabilité

OPPO Switzerland, marken mehrwert AG et les partenaires participants déclinent toute responsabilité en cas de dommage lié directement et/ou indirectement à cette promotion ou causé en rapport avec cette promotion.

Sous réserve d'erreur d'impression, d'orthographe, typographique ou similaire.

OPPO Switzerland, marken mehrwert AG et les partenaires participants déclinent toute responsabilité en cas de conséquences liées à des pannes techniques ou erreurs de rédaction au niveau du site web, ou de dommages (indirects) pouvant résulter de l'utilisation, de la présentation, de la mise à disposition ou de la non-disponibilité temporaire du site web ou des liens vers d'autres sites web.

9. Réclamations ou litiges

La présente promotion est uniquement valable en Suisse et au Liechtenstein et s'applique uniquement à l'OPPO Find X5 Pro / OPPO Find X5 avec code IMEI suisse valide, dans la mesure où l'appareil est acheté durant la période de promotion chez un partenaire participant et inscrit correctement pendant la période prévue.

Les réclamations et/ou les questions concernant la promotion peuvent être effectuées par écrit sur le site web de la campagne via l'élément de menu «Contact».

Si une ou plusieurs dispositions des présentes conditions de participation sont inapplicables ou nulles, ou deviennent inapplicables ou nulles, ou comportent une lacune, la validité des dispositions restantes n'en est pas affectée. Les parties sont tenues de convenir d'une réglementation valide pour remplacer la disposition inapplicable ou nulle s'approchant au maximum de l'objectif de la disposition considérée inapplicable ou nulle par les parties. Si une ou plusieurs dispositions des présentes conditions de participation comportent des lacunes réglementaires, sont réputées convenues pour combler ces lacunes les dispositions juridiquement efficaces que les parties contractuelles auraient convenues conformément aux objectifs économiques des conditions de participation et à l'objet des présentes conditions de participation si elles avaient eu connaissance de la lacune.

10. Droit applicable

Les réglementations légales de la République fédérale d'Allemagne s'appliquent, à l'exclusion de la Convention des Nations unies sur les contrats de vente internationale de marchandises (droit des Nations unies sur les contrats de vente).